

**RAPPORT DU JURY**

et

**Conseils donnés aux futurs candidats**

**Sommaire :**

- 1. Les candidats de la session 2007**
- 2. Evolution de 2005 à 2007**
- 3. Bilan général**
- 4. Connaissance des sections européennes**
- 5. Objectif de la certification complémentaire en langue étrangère**
- 6. La constitution du dossier**
- 7. Le déroulement de l'épreuve**
- 8. L'exigence du niveau de langue**
- 9. L'analyse des résultats**

**1. Les candidats de la session 2007 :**

**30 candidats étaient inscrits en anglais à cette session.**  
**27 se sont présentés**

- 10 enseignants de LP
- 1 PLP stagiaire
- 6 enseignants de LEGT
- 6 enseignants de collège
- 3 certifiés stagiaires IUFM
- 1 agrégé stagiaire IUFM

**14 DNL étaient représentées**

- Economie et gestion
- Histoire et géographie
- S T I
- Physique chimie
- Physique et électricité appliquées
- S V T
- Mathématiques
- Arts plastiques
- Production culinaire
- Hôtellerie et service
- Organisation et production
- Biotechnologies
- Communication et bureautique
- C A B

## Evolution sur les sessions précédentes :

### Ensemble des demandes en langue étrangère :

Sessions	Total des inscrits en LV	Répartition entre LV
2005 (session dérogatoire)	31	Allemand : 8 Anglais : 19 Espagnol : 4
2005 (Examen)	10	Allemand : 1 Anglais : 7 Espagnol : 2
2006	34	Allemand : 4 Anglais : 18 Espagnol : 11 Italien : 1
2007	37 (34 présents)	Allemand : 5 Anglais : 27 Espagnol : 2

### Demandes en langue étrangère : anglais

Sessions	Total des inscrits en LV : anglais	Admis	% de réussite	Répartition des admis
2005 (session dérogatoire)	19	14	73,68	7 PLP 5 Certifiés 1 Agrégé
2005 (Examen)	7	6	85,71	4 Certifiés 2 Agrégés
2006	18	13	72,22	4 PLP 5 Certifiés 4 Agrégés
2007	30 (27 présents)	8	29,63	2 PLP 5 Certifiés 1 Agrégé

## 2. Bilan général :

L'augmentation importante du nombre de candidats, principalement en anglais, illustre, s'il en était besoin, l'intérêt des enseignants et des établissements pour les sections européennes. Le jury a accueilli cette année encore des candidats fort motivés. Parmi eux, ceux déjà en poste dans un établissement ayant une section européenne ont montré leur très grande implication au sein de l'équipe pédagogique et du projet d'établissement. Si la plupart se sont montrés enthousiastes et dynamiques à l'idée d'enseigner dans la discipline non linguistique, trop de candidats n'ont pu illustrer de manière concrète leur conception de l'enseignement dans ces classes. Quelques candidats ne connaissaient pas suffisamment le cadre institutionnel de ces sections ainsi que la pédagogie de la discipline enseignée.

Le jury a noté qu'une bonne proportion de candidats avait bénéficié de la préparation spécifique à la certification complémentaire dispensée par l'IUFM.

En règle générale, en dehors de quelques excellents candidats dont le niveau de langue était proche du bilinguisme, c'est la maîtrise de la langue étrangère qui a fait défaut, en particulier l'aisance dans le maniement de la langue courante.

**Ce bref rapport du jury veut donc attirer l'attention des futurs candidats sur la qualité de la langue parlée.**

Dans cette perspective, le jury rappelle que l'obtention de la certification complémentaire est totalement indépendante de l'autorisation d'ouverture d'une section européenne qui, elle, est délivrée par le recteur d'académie dans le cadre de la carte des formations. En revanche, il est précisé dans la note d'orientation académique relative aux SELO, que cette certification complémentaire est indispensable pour enseigner la DNL (discipline non linguistique).

### **3. Connaissance des sections européennes :**

De nombreux candidats ont une idée approximative des sections européennes. Ils l'assimilent avec le travail interdisciplinaire qui est souvent réalisé dans les établissements ou avec les projets d'échanges ou de voyages organisés par les professeurs pour leurs élèves. Si la section européenne comporte bien une collaboration entre équipes et une ouverture européenne, elle ne se réduit pas à ces deux dimensions. La certification complémentaire est en effet liée, en lycée, à l'enseignement de la DNL (discipline non linguistique) qui constitue encore un palier supplémentaire en termes d'exigences.

La mise en place des sections européennes est régie par la **circulaire n°92-234 du 19-08-1992 (rectifiée) BOEN N°33 du 3-09-1992**

Le rapport <http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports/secteuo.htm> publié par l'Inspection Générale des Langues Vivantes en août 2000 précise les objectifs institutionnels et les attentes pédagogiques.

### **4. Objectif de la certification complémentaire en langue étrangère**

Le jury a été amené à constater plusieurs dérives dans l'inscription des candidats à la certification complémentaire :

#### ***4.1 Certification complémentaire et test de positionnement en langue vivante étrangère :***

« L'objectif poursuivi par la création de cette certification complémentaire est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champs de leurs concours ». (N de S du 19 10 2004). L'épreuve de la certification complémentaire n'est pas un test de positionnement. Le jury a eu à déplorer que de trop nombreux candidats se présentent « pour voir où ils en sont en langue », « pour avoir une idée sur leur niveau en anglais », voire pour obtenir des conseils sur un plan de formation complémentaire.

#### ***4.2 Certification complémentaire et Validation des acquis de l'expérience (VAE) :***

Certains dossiers, seulement constitués d'une « lettre de demande de validation », révèlent cette confusion. Il ne suffit pas de présenter la liste de toutes ses expériences, en France comme à l'étranger, pour bénéficier de la certification.

#### ***4.3 Le DCL (Diplôme de compétences en langues) :***

Le DCL dont font état un nombre réduit de candidats constitue, en revanche, un excellent moyen de faire un bilan de ses compétences en langue.

On ne saurait trop recommander à certains candidats de passer par cette étape préalable d'auto-évaluation et de validation en langue (qui atteste une compétence de communication opérationnelle) avant de se présenter à la certification complémentaire. Même si aucun niveau minimum n'est requis par les textes réglementaires pour se présenter à la certification complémentaire en langue, il semble raisonnable d'attendre des candidats plus que le niveau attendu de leurs élèves en classe de lycée.

Les renseignements sur le DCL, le calendrier et le contenu des épreuves, peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/spip.php?article23>

<http://d-c-l.net/>

## 5. Constitution du dossier :

### Rappel des instructions :

« Lors de son inscription le candidat doit remettre **un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées**, précisant, d'une part, **les titres et diplômes** obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, d'autre part, **les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation** auxquels il a pu participer, de **travaux effectués** à titre personnel ou professionnel, comprenant **un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.** »

Le jury a constaté une grande hétérogénéité dans la qualité des dossiers présentés. Si certains contenaient bien les rubriques ci-dessus, d'autres, assurément constitués à la hâte, ne comportaient qu'une seule page, parfois manuscrite. Avec parfois un seul CV, une simple lettre adressée au recteur ou encore une demande de validation pure et simple, les candidats ont rarement fait état de leurs expériences dans l'enseignement de la discipline non linguistique.

## 6. Déroulement de l'épreuve :

« L'examen est constitué **d'une épreuve orale de trente minutes maximum** débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum. ».

Il est conseillé aux futurs candidats de s'entraîner à cette prise de parole afin de faire preuve d'aisance et de spontanéité dans le maniement de la langue courante.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

## 7. Niveau de langue

Il est important d'exposer les élèves à **une langue proche de l'authentique**. Se « débrouiller » en anglais ne saurait donc être suffisant. S'il est aisé de se faire comprendre de ses élèves francophones, il ne faudrait pas prendre le risque de les habituer à utiliser une langue « approximative » qui ne serait pas admise par des anglophones.

Concernant la qualité de la langue, le jury rappelle les points suivants :

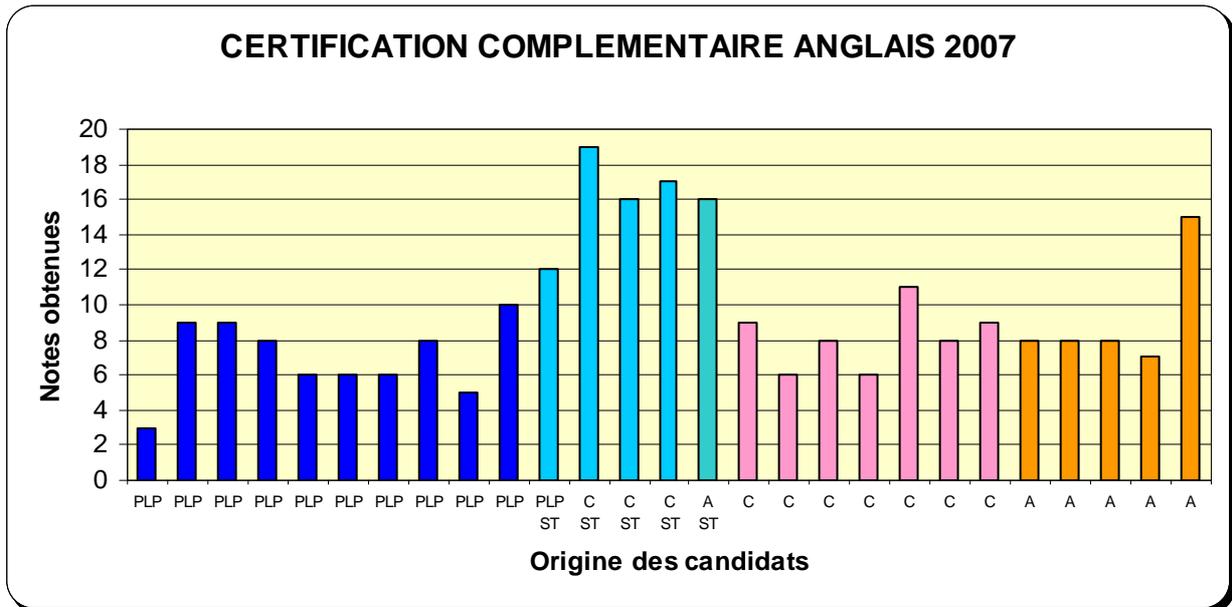
- La langue anglaise ne peut se réduire à son seul lexique, fût-il spécialisé. De nombreux candidats font état d'expériences pédagogiques uniquement centrées sur le vocabulaire et sa traduction en français.
- La langue anglaise enseignée dans la DNL ne peut correspondre à une forme de « franglais », une alternance des deux langues ou une langue nourrie de trop nombreux barbarismes. A titre d'exemple, les expressions phatiques, les « gap fillers » viennent souvent spontanément en français.
- L'anglais dispose d'un système phonologique précis. De nombreuses présentations, marquées par les schémas rythmiques et prosodiques du français, ignorent ceux intonatifs et accentuels de l'anglais et font abstraction des particularités élémentaires de cette langue : diphtongues, longueur du son, consonnes telles le *r* ou encore le *th*.

Certains candidats éprouvent des difficultés à appréhender ces exigences dans la maîtrise de la langue et par voie de conséquence à mesurer le chemin restant à parcourir pour communiquer en anglais de manière fluide.

Il semble que ce soit aussi le cas de chefs d'établissements qui incitent leurs professeurs à se présenter.

**La qualité phonologique est un élément déterminant.**

## 8. Analyse des résultats :



Les notes vont de 3 à 19

La moyenne des notes obtenues s'élève à 9

Le pourcentage d'admis est de 29,63%

Le graphique ci-dessus permet de visionner les résultats en fonction de la catégorie des candidats.

On remarquera que les professeurs stagiaires, obtiennent des notes de 10 à 16 et ont donc tous été admis.

Le jury section anglais  
Juin 2007